



Message aux parents

Le 26 août 2021

Objet : Rentrée scolaire 2021-2022 - COVID-19

Chers parents,

En raison de la recrudescence du nombre de cas de COVID-19 qu'entraîne la quatrième vague en cours et de la présence marquée du variant Delta au sein de la population, quelques ajustements au Plan de la rentrée ont été annoncés cette semaine par le ministre de l'Éducation et la Direction de santé publique. Tous les élèves du Québec auront droit à des enseignements en classe, à l'école, sans contraintes d'organisation de groupes. Cela dit, une attention particulière est de mise pour certaines consignes.

Port du masque d'intervention

Étant donné la situation épidémiologique stable en Chaudière-Appalaches, voici les consignes applicables relatives au port du masque d'intervention en milieu scolaire.

Préscolaire

Port du masque non requis.

Primaire et secondaire

Obligation de porter le masque dans les aires communes, dans le transport scolaire et lors des déplacements. Le masque n'est pas requis en classe.

Formation générale des adultes et formation professionnelle

Obligation de porter le masque d'intervention en tout temps, même en classe.

Personnel scolaire

Port du masque d'intervention pour tout le personnel, selon les consignes de la CNESST.

À ces consignes s'ajoutent des mesures de nettoyage et d'entretien des surfaces, d'évaluation des symptômes et de routine d'hygiène des mains pour tous.

Gestion des mesures sanitaires

Advenant la présence de cas de COVID-19 au sein d'une école, la Direction régionale de santé publique effectuera une enquête épidémiologique et émettra des directives relatives aux risques de propagation.

Autrement, voici le « Tableau de conduite pour les cas et contacts dans les écoles primaires et secondaires », aussi disponible sur notre site Web, dans la page [Mise à jour du Plan de la rentrée scolaire 2021](#).

Consignes relatives au port du masque, à la gestion des cas et des contacts dans les écoles primaires, secondaires ainsi que les services de garde.

		Situation épidémiologique stable	Situation épidémiologique en détérioration
		Bas-Saint-Laurent (01), Saguenay-Lac-Saint-Jean (02), Capitale-Nationale (03), Abitibi-Témiscamingue (08), Côte-Nord (9), Nord-du-Québec (10), Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine (11) et Chaudière-Appalaches (12)	Mauricie (04), Estrie (05), Montréal (06), Outaouais (07), Laval (13), Lanaudière (14), Laurentides (15), Montérégie (16) et Centre-du-Québec (17)
Conduite		Port du masque d'intervention dans les aires communes (cafétérias, salles de spectacle, auditoriums), lors des déplacements intérieurs et dans le transport scolaire, sauf pour les élèves du préscolaire et de la maternelle	
		Pas de masque en classe <i>a priori</i>	Masque en classe <i>a priori</i>
PRIMAIRE	CAS	<ul style="list-style-type: none"> On isole le cas pendant 10 jours On le teste 	
	CONTACTS SCOLAIRES, y compris le milieu de garde	<ul style="list-style-type: none"> Isolement modifié, soit activités scolaires permises avec masque pendant 10 jours; toutefois, aucune autre activité permise (parascolaire, fréquentation de lieux publics, par ex. parcs) Surveillance des symptômes 	<ul style="list-style-type: none"> Pas d'isolement; activités scolaires et parascolaires permises Surveillance des symptômes
SECONDAIRE	CAS	<ul style="list-style-type: none"> On isole le cas pendant 10 jours On le teste 	
	CONTACTS SCOLAIRES	<ul style="list-style-type: none"> Si adéquatement protégés¹, pas d'isolement Si non adéquatement protégés, isolement modifié, soit activités scolaires permises avec masque pendant 10 jours; aucune autre activité permise (parascolaire, fréquentation de lieux publics, par ex. parcs) Surveillance des symptômes 	<ul style="list-style-type: none"> Si adéquatement protégés, pas d'isolement Si non adéquatement protégés, pas d'isolement; activités scolaires et parascolaires permises si non soumises au passeport vaccinal Surveillance des symptômes

Activités parascolaires

Au primaire, les activités parascolaires physiques et sportives se poursuivent.

Au secondaire, le passeport vaccinal sera requis pour la pratique de certaines activités physiques et sportives dans le cadre du parascolaire. Toutes les activités physiques et sportives intérieures sont visées par le passeport vaccinal. À l'extérieur, les activités physiques et sportives pour lesquelles un passeport vaccinal sera nécessaire sont celles impliquant des contacts fréquents ou prolongés. Pour plus de détails, consultez la [liste complète des activités exigeant le passeport vaccinal COVID-19](#).

Qualité de l'air dans nos écoles

Comme annoncé par le gouvernement, des lecteurs de dioxyde de carbone et d'autres indicateurs seront déployés dans toutes les écoles d'ici décembre 2021. De plus, nous nous assurons d'offrir les meilleurs environnements de travail possible et offrons à notre personnel plusieurs outils de sensibilisation favorisant un air de qualité dans les classes et ailleurs dans nos établissements.

Utilisation des micro-ondes

L'utilisation des micro-ondes est désormais permise dans toutes les écoles.

Finalement, soyez assurés, chers parents, que nous suivons de près l'évolution de la pandémie et sommes en constante communication avec la Direction régionale de santé publique. En cette veille de rentrée scolaire, rappelons que le port du masque constitue un excellent moyen de réduire la propagation du virus et de favoriser la reprise d'une vie plus normale pour les élèves et leur famille.

Merci de votre collaboration ! Bonne année scolaire 2021-2022 !

A handwritten signature in blue ink, reading "Esther Lemieux".

Esther Lemieux
Directrice générale